

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 MARS 2022**

Date de la séance précédente : 4 novembre 2021

Le 17 Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SOUILHE, s'est réuni sous la présidence de M. Raymond VÉLAND Maire.

Etaient Présents : Mme Sandrine BEN SOUSSAN, Mme Charlotte BOETTI, Mlle Corinne CARMES, Mme Martine FONTANIÉ, M. Freddy GAUTHIER, M. Gilbert PICCININI, M. Éric ROSALIE, M. Jean-Marie ROSALIE,

Était absent excusé : M. Grégoire ECK, (a donné pouvoir à M. Freddy GAUTHIER)

ORDRE DU JOUR :

Modification N°9 des statuts de la Communauté de Communes (CCCLA)

Annule et remplace la délibération DL 2021-23 (régularisation)

Monsieur le maire indique qu'il convient d'approuver les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois :

- Afin de confier la gestion de la Maison Frances Services sur le territoire de Castelnaudary au CIAS Lauragais Audois
- L'intégration de la compétence Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP) exercée par la CCCLA. Cette dernière n'ayant pas été inscrite auxdits statuts
- Le transfert de compétences du Syndicat Lauragais Audois dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire.

La modification de la délibération DL2021-23 est votée à l'unanimité

SYADEN :

Une demande de subvention a été déposée au SYADEN pour la 2^{ème} tranche de travaux concernant l'éclairage public. Le formulaire ayant changé, nous devons transmettre une nouvelle délibération.

La demande de modification de délibération est votée à l'unanimité

Subvention au Souilhe Football Club

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait alloué une subvention de 1500.00 € au SFC avec possibilité d'effectuer un second versement en début d'année. Le club compte aujourd'hui 35 seniors et 5 dirigeants ayant une licence. Environ 20 à 25 jeunes ont fait part de leur désir de jouer au club. La décision d'engager des équipes jeunes se fera en juillet 2022. Le SFC souhaite un complément de subvention de 1000.00 €.

La demande de complément de subvention est votée à la majorité

POUR : 9
ABSTENTION 1

Approbation du compte de gestion

Monsieur le maire présente le compte de gestion 2021 établi par la trésorerie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021

Vote du compte administratif

Dépenses de fonctionnement	221 237.99	Recettes de fonctionnement	251 132.18
Charges à Caractère Général	72 110.67	Atténuations de charges	7 894.43
Charges Personnel	76 058.30	Produits, services, domaine et ventes	9 527.80
Autre charges gestion courante	66 711.40	Impôts et taxes	162 439.12
Charges financières	4 232.62	Dotations	58 170.28
Dotation aux amortissements	2 125.00	Autres produits de gestion courante	12 105.09
		Produits exceptionnels	995.46

Excédent de fonctionnement 2021 : 29 894.19 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 93 843.86 €

Excédent de fonctionnement cumulé : 123 738.05 €

Dépenses d'investissement	197 717.33	Recettes d'investissement	181 851.31
Immobilisations corporelles	167 617.87	Subvention d'investissement reçue	195.71
Emprunts (capital)	30 099.46	Emprunts et dettes assimilés	165 000.00
		Dotations, fond divers et réserves	13 220.60
		Dépôts et cautionnement reçus	1 310.00
		Immobilisations	2 125.00

Déficit d'investissement 2021 : 15 866.02 €

Excédent d'investissement 2020 : 11 724.73 €

Déficit d'investissement cumulé : 4 141.29 €

Le total de l'excédent de l'exercice 2021 est de 127 879.34 € auquel il faut déduire le reste à réaliser en investissement d'un montant de 68 251.83 €. Cette somme concerne les projets en cours : projet numérique des écoles, éclairage public, réaménagement de l'emplacement des containers d'ordures ménagères, pour lesquels la commune percevra des subventions.

Avant de procéder au vote du compte administratif Monsieur le Maire se retire.

Le compte administratif est voté à l'unanimité

Questions et informations diverses :

♦ SMICTOM

Le SMICTOM souhaiterait que les communes limitent les points de collectes, ce qui pourrait limiter l'augmentation du coût de ramassage. Dans le cadre du projet de réaménagement de l'emplacement des containers, les commissions travaux et environnement avaient proposé deux scénarios :

- remettre aux normes et habiller esthétiquement les emplacements existants
- centraliser les dépôts en aménageant deux grandes plateformes rue de l'église et route de Castelnaudary.

Après en avoir discuté le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'aménagement de deux grandes plateformes rue de l'église et route de Castelnaudary.

♦ Entretien de la voirie.

Une nouvelle campagne d'entretien de la voirie sera prévue cette année avec en priorité la réfection du chemin de l'homme mort.

♦ Nettoyage de la voie ferrée

M. le maire indique que la voie ferrée laissée à l'abandon depuis plusieurs années, maintenant envahie par les ronces accentue le risque d'incendie. Il ajoute avoir contacté par courrier les maires des communes traversées par cette voie ferrée abandonnée afin de demander l'intervention de la SNCF pour nettoyer ce chemin de fer dont elle est toujours propriétaire. Une fois dégagée, il pourrait être aménagé une voie piétonne et peut être un vélorail.

Un membre du conseil précise que d'ici 2 à 3 ans le syndicat du Fresquel devrait mettre en place des KITS CHANTIERS VERTS, qui pourraient peut-être intervenir sur la voie ferrée aux abords du Fresquel.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la demande d'intervention de la SNCF pour nettoyer la voie ferrée

♦ Plantation de haies

FRESQU'HAIES est un projet de plantation de haies en concertation avec les agriculteurs. Actuellement 2 projets sont en cours sur notre commune : route de Peyrens et route de Castelnaudary. La plantation de ces haies a pour but de favoriser la biodiversité, de réguler les ruissellements des pluies et des crues.

♦ Conseil d'école

Les institutrices remercient la commune, grâce au projet numérique les classes sont maintenant bien équipées en outils informatiques. Il est à noter que des détecteurs de CO2 ont également été installés dans chaque classe. Elles apprécient également la rapidité d'intervention de l'équipe municipale quand elles en font la demande.

Les enseignantes ont un projet d'exposition, elles sont à la recherche de photos anciennes de l'école de Souilhe.

Si vous en possédez, n'hésitez pas à les transmettre, ces photos vous seront rendues bien évidemment.

Il y a également pour Pâques un projet de chasse aux œufs organisée avec les parents d'élèves.

♦ *Journée du Patrimoine*

Les commissions environnement et associations souhaitent participer à la journée du patrimoine afin de valoriser le patrimoine et l'histoire de notre village. L'objectif serait de concevoir des petits panneaux d'information à certains endroits de la commune ainsi qu'un chemin de photos extérieur.

Une première réunion se tiendra à la salle des fêtes le samedi 2 avril à 10h30 n'hésitez pas à nous rejoindre.

♦ *Comité des fêtes*

L'assemblée du comité des fêtes se déroulera le samedi 9 avril 2022 à 10h30 à la salle des fêtes. Venez nombreux, nous comptons sur votre présence.

♦ *UKRAINE :*

Une famille du village s'est proposée pour accueillir des réfugiés Ukrainiens. Si vous souhaitez venir en aide aux Ukrainiens

contactez la mairie qui vous précisera les procédures.

♦ *Epicerie et Distributeur de pains.*

Le projet de création d'une épicerie sur la commune est finalement sans suite.

Le boulanger qui alimente le distributeur de pains a fait savoir qu'il ne renouvellerait pas le contrat qui arrive bientôt à échéance. En effet il souligne que bien qu'un début prometteur, une importante baisse de la fréquentation rend ce distributeur non rentable pour lui. Nous connaissons prochainement la date à laquelle il cessera d'approvisionner ce distributeur. Le conseil municipal essayera de trouver une solution.

♦ *La fibre*

L'entreprise effectue actuellement le branchement des prises qui devrait se terminer fin avril. Pour les extérieurs il faudra patienter jusqu'en 2023-2025.

♦ *La fête du Cassoulet*

Après 2 années d'interruption, la fête du cassoulet se déroulera cette année du 18 au 21 août 2022

Si vous souhaitez participer à la construction du char de Souilhanel-Souilhe vous êtes conviés à participer à la réunion qui aura lieu le lundi 28 mars 18h30 à la salle de réunion de la mairie.

Le conseil municipal ne juge pas utile pour l'instant d'installer des bornes électriques dans le village, les détenteurs de véhicule électrique pouvant effectuer les recharges à leur domicile.

Afin d'éviter les accidents, il est demandé aux conducteurs empruntant le chemin communal vers Soupex (continuité du chemin de las graves) de réduire leur vitesse.

Suite à la suggestion d'un administré, il devrait être prochainement installé une boîte à livres dans l'abribus situé rue de l'école.

Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril, si vous souhaitez participer à la tenue du bureau de vote, veuillez venir vous inscrire à la mairie.

Pour rappel, vous pouvez retrouver toute l'actualité de notre village sur le site internet de la mairie :

souilhe.fr

Avant de clore la séance, Monsieur le maire rappelle que le 19 mars 2022 est célébré le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie.

La séance est levée à 23h00

Le Maire
Raymond VÉLAND

La secrétaire
Martine FONTANIÉ

